Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260321-2026_03_21_04-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 11*
- *Votants : 11*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un Mars, à dix-huit heures quinze,
Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Port Launay proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du Foyer Communal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents tous les conseillers municipaux :
Marie RIOUAL, Gaël CALVAR, Michelle JOURDREN, Pascal NEDELEC, Catherine BRASSELET, Blaise LE MEE, Aurélie MIOSSEC, Philippe UGUEN, Sandrine BLEOMELEN, Paul MAO et Nelly QUINIO.

Le conseil a choisi pour **secrétaire Monsieur Philippe UGUEN.**

Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel, **sous la présidence de Monsieur Gaël CALVAR**, élu Maire. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe *(Art. L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)*.

OBJET :

Election des Adjoints

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	**11**
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	:	**0**
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	:	**11**
Majorité absolue	:	**6**

Ont obtenu :

- Liste de **Pascal NEDELEC**, onze **voix** (11),

Les candidats figurant sur la liste conduite par Pascal NEDELEC ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés **Adjoints** et ont été immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste comme suit :

1er Adjoint : Pascal NEDELEC,
2ème Adjointe : Marie RIOUAL
3ème Adjoint : Blaise LE MEE

Le Maire,
G. CALVAR,

MAIRIE DE PORT-LAUNAY (Finistère)

Le Secrétaire,
P. UGUEN,